

**Elle a oublié de prendre le bain rituel
consécutif aux rapports intimes
jusqu'au coucher du soleil**

نسيت أن تغتسل من الجنابة حتى غربت الشمس

[français - French - فرنسي]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1434

IslamHouse.com



Elle a oublié de prendre le bain rituel consécutif aux rapports intimes jusqu'au coucher du soleil

Que dire d'une femme qui a oublié de prendre le bain rituel consécutif aux rapports intimes au cours d'un jour du Ramadan ? Les rapports en question ont eu lieu avant le premier appel à la prière du fadjr. Mais elle a oublié de se purifier jusqu'au coucher du soleil.

Louanges à Allah

Si le jeûneur se retrouve au matin avec une souillure nécessitant un bain rituel puisqu'il a eu des rapports sexuels ou fait un songe entraînant la sécrétion du sperme, il n'a aucune réparation à effectuer, si toutefois les rapports intimes ont eu lieu avant l'aube. Ceci s'atteste dans le fait que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) se retrouvait dans la même situation en Ramadan, avant l'aube. Et il se contentait de prendre le bain rituel et de commencer son jeûne (rapporté par al-Boukhari, 1926 et par Mouslim, 1109 d'après un hadith d'Aïcha (P.A.a)

Cela étant, votre jeûne est valide. Mais vous devez vous presser à prendre le bain rituel en raison des prières que vous devez effectuer à leurs heures précises. Car la prière revêt une grande importance en Islam ; elle est même plus importante que le jeûne, la zakat, le pèlerinage, et les autres pratiques cultuelles. C'est pourquoi le musulman doit lui accorder la place qu'elle mérite. Celui qui fait preuve de laxisme à son égard s'expose à un grand danger. Beaucoup d'ulémas ont même jugé mécréant toute personne qui retarde, sans excuse, l'accomplissement d'une seule prière. Parmi les avertissements contre la négligence de la prière figure la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : «



sera nulle l'œuvre de quiconque abandonna la prière d'asr » (rapporté par al-Boukhari, 553).

Pour le commentaire du hadith, référez-vous à la réponse donnée à la question n°49698.

L'auteur de la question doit se repentir devant Allah d'avoir par paresse retardé l'accomplissement de la prière. Allah Très Haut agréé le repentir du repentant et pardonne à celui qui retourne vers lui. Allah Très Haut le sait mieux.

Pour davantage de détails, voir la réponse donnée à la question n°21806.

Allah le sait mieux.